



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

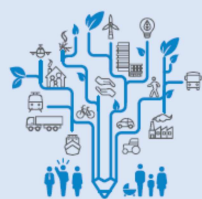
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ DU 4 JUIN 2026

COMPTE RENDU



Ensemble, agissons
pour améliorer la
qualité de l'air



S'informer



En savoir plus sur
Les Plans de Protection de
l'Atmosphère en Provence-Alpes-Côte
d'Azur sur le site internet de la DREAL :
paca.developpement-durable.gouv.fr



En savoir plus sur
La qualité de l'air en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur sur
le site d'AtmoSud : atmosud.org



1. Introduction

Madame la directrice adjointe de la DCLE (Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement - préfecture des Bouches-du-Rhône) ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur présence et leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que l'implication de tous est primordiale et remercie tous les participants pour leur mobilisation constante. Elle excuse la secrétaire générale adjointe de la préfecture qui n'a pas pu être présente pour présider ce comité.

Elle accueille les nouveaux élus de la métropole Aix-Marseille-Provence et de la ville de Marseille, respectivement Mme Capucine Edou et M Hervé Menchon.

Madame Edou indique que ce comité est important car il lance les travaux d'élaboration d'un nouveau PPA. Elle indique que la métropole AMP va réviser son PCAET et le plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA) qu'il contient. Dans ce cadre, elle indique qu'une coordination serait intéressante avec les travaux de révision du PPA.

Monsieur Menchon indique qu'il faut mettre en œuvre un véritable plan pour permettre d'atteindre les objectifs européens de 2030. La ville de Marseille souhaite que les résultats de l'EQIS soient intégrés aux éléments de ce plan. Il explique que la ville de Marseille sera vigilante et engagée.

Madame la directrice régionale adjointe de la DREAL, Zoé Mahé, indique que la qualité de l'air s'améliore sur le territoire et que cela provient notamment de la mise en œuvre des actions du plan que les structures portent et ont déployé. Elle indique que le comité de ce jour est un comité charnière qui fait la transition entre le plan actuel « objectifs 2025 » et les travaux de révision à venir.

Elle rappelle que la nouvelle directive nécessite la réalisation de plans préventifs territoriaux et d'un plan ozone régional. Elle indique que le présent comité présentera le bilan du PPA « objectifs 2025 » notamment sur la base du retour des fiches bilans reçues des porteurs d'action. Elle remercie les structures ayant transmis ces fiches bilans et rappelle à celles qui ne l'ont pas encore fait de les transmettre avant la fin du mois de juin.

2. Ordre du Jour

1. Bilan de la qualité de l'air du PPA13
2. Bilan des actions du PPA13, calendrier de révision et crédits air
3. Etude de retour d'expérience sur les PPA

Le support de présentation diffusé lors du comité est disponible au lien suivant :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/supports-des-comites-de-pilotage-et-suivi-du-ppa13-a16423.html>

3. Compte rendu des échanges

3.1. Bilan qualité de l'air du PPA13

Atmosud présente l'évolution de l'atteinte des objectifs du PPA13 « objectifs 2025 », l'évolution décroissante de l'exposition des populations au fil des années, les zones localisées où persistent des dépassements des valeurs limites ainsi que l'évolution des émissions par secteur d'activité et leur comparaison par rapport aux objectifs initiaux.

AtmoSud rappelle aux porteurs d'action l'importance de se mettre en relation avec eux pour définir les données nécessaires à l'évaluation des actions qu'elles portent.

Échanges

FNE13 indique que les émissions du secteur maritime sont quasiment équivalentes à celles du transport routier et pose la question de ses impacts sur la qualité de l'air. L'association indique par ailleurs que les données actuelles de l'inventaire des émissions ne prennent pas en compte l'ensemble des gains générés par les connexions électriques des navires à quais (CENAQ) car les données de l'inventaire sont en décalage temporel (N-1 pour le maritime, N-2 pour les autres secteurs).

Atmosud explique que les données de CENAQ vont se voir progressivement dans l'inventaire des émissions. L'EQIS de Marseille montre que l'exposition des Marseillais et Marseillaise est due en premier lieu au transport routier.

La ville de Marseille indique que l'électrification des quais ne suffit pas, il faut travailler également sur les flux de déplacements à terre, engendrés par les passagers qui embarquent/débarquent des ferries (voitures surtout) et par les touristes des croisières qui font escale et visitent (bus).

La métropole Aix-Marseille Provence indique également que la question de la ZFE est importante pour traiter les émissions.

Le CAN environnement sur le sujet du chauffage au bois et de la pollution en particules associée demande s'il ne faudrait pas s'orienter vers une interdiction des foyers ouverts.

La DREAL répond qu'aujourd'hui le fond air bois qui est une action portée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'ADEME est une réussite qui a permis de diminuer significativement les émissions de particules. Elle indique que ce dispositif se poursuit. Concernant l'interdiction des foyers ouverts, il se poserait la question du contrôle du respect de cette interdiction.

CAN environnement souhaiterait que le chauffage au bois par foyer ouvert soit interdit pour des raisons de santé publique. En hiver, cette pollution dépasse celle des voitures. Elle demande également une ZFE pour le secteur maritime.

La DREAL indique qu'il existe une incitation avec le Fonds Air Bois du Département 13. Le problème de l'interdiction c'est le contrôle.

Les Amis de la Terre indique que des efforts sont faits au niveau des citoyens et non au niveau des secteurs d'activités comme l'industrie ou le transport maritime. Elle demande également où on en est du transport de marchandises, alors qu'on parle beaucoup du transport routier individuel.

La DREAL indique que les émissions du secteur industriel ont fortement baissé et qu'il y a actuellement une action forte sur la décarbonation. Il y a également un plan électrification du gouvernement qui est en cours. Par ailleurs des bornes se déploient sur le territoire pour le transport des marchandises et le transport individuel. Dans l'inventaire des émissions, la distinction n'est pas faite entre le transport de marchandises et la voiture individuelle aujourd'hui.

3.2. Bilan des actions du PPA13, révision et crédits air de la DREAL

La DREAL présente le bilan général des actions du PPA 13 « objectifs 2025 », par secteur. Elle rappelle ensuite la nécessité pour les porteurs d'actions de transmettre leur fiche bilan avant fin juin pour finaliser le bilan. Ces fiches seront mises en lignes sur le site internet de la DREAL. Puis, il est fait un point sur le calendrier de transposition de la directive européenne dans le droit français ainsi que des travaux de révision du PPA13. Enfin il est rappelé aux membres que la DREAL dispose d'un budget de quelques dizaines de milliers d'euros qui lui permet de soutenir des études ou actions dans le cadre du PPA. Les structures intéressées peuvent contacter la DREAL.

Échanges

La métropole AMP indique que dans le cadre de la révision de son PCAET, l'élaboration du plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA) est prévue pour fin 2027. Dans ce cadre, il faudrait alimenter et mettre en synergie ce PAQA et le nouveau PPA (prévu pour fin 2028).

La DREAL prend bonne note de cette demande.

Le PETR du pays d'Arles indique qu'une société (Balle Concept) a bien obtenu un prix pour la valorisation de la paille de riz pour l'isolation de bâtiment.

La DREAL explique que le projet indiqué « à l'arrêt » dans le bilan du PPA13 pour la valorisation de la paille de riz était un projet de plus grande envergure.

Cap au Nord souhaiterait obtenir les volumes de polluants évités par les actions et non des pourcentages. De même pour les variations et l'impact des changements dues à l'évolution de la réglementation.

La DREAL explique que le PPA est un document intégrateur qui reprend en grande partie les actions qualité de l'air menées sur le territoire. Elle rappelle qu'il est complexe de séparer les gains liés à l'évolution réglementaire de ceux issus des actions du PPA car le sujet de la qualité de l'air met en œuvre des évolutions dynamiques difficilement modélisables. Par ailleurs, toutes les actions ne sont pas évaluables. S'agissant des actions évaluables il a été présenté les gains en volume au cours du temps lors de précédents comités, ces éléments sont disponibles dans les précédentes présentations des comités sur le site de la DREAL (CENAQ, fonds air bois...). Dans le diaporama qui sera mis en ligne il sera ajouté 2 diapositives :

- L'évolution au fil du temps des gains générés par CENAQ
- Le tableau comparatif des émissions de chaque secteur par rapport aux objectifs initiaux mis à jour afin de mettre en évidence le « poids » du secteur par rapport aux émissions totales du territoire.

FNE13 indique qu'elle a l'impression que les actions ne sont pas pilotées et que l'on ne sait pas qui pilote les actions du PPA.

La DREAL explique que chaque action a bien un porteur, que ce sont les porteurs qui sont à la manœuvre et rendent compte à la DREAL de l'avancement des actions.

Le GPM indique que le port a mis en œuvre CENAQ dans les délais prévus mais qu'il y a une latence car les données de l'inventaire n'intègrent pas encore les gains globaux générés. Il rappelle qu'il mène un travail régulier avec AtmoSud concernant l'amélioration des données et la surveillance de la qualité de l'air aux abords du port-est (nouvelle station de mesure côté nord et déploiement de micro-stations fin 2025).

La ville de Marseille indique que l'électrification à quai est une bonne chose mais que ce n'est pas suffisant car cela ne traite pas les phases de manœuvre et cela ne doit pas être un alibi pour permettre des flux supplémentaires. Elle rappelle que le PPA doit être un vrai plan d'actions qui doivent être évaluées. Elle propose aussi d'intégrer des indicateurs sur les gains en termes de mortalité.

L'ARS explique qu'il est très complexe d'imputer des décès à une seule cause. Ce genre d'étude n'est possible que sur des cas très particuliers.

Cap au Nord pointe la problématique des croisières notamment durant les phases de manœuvre, ainsi que de la réparation navale.

L'aéroport Marseille Provence indique qu'à l'instar de ce que fait le port pour les connexions à quais, l'aéroport essaye de déployer des branchements électriques pour connecter les avions à l'arrivée et au départ.

3.3. Etude de retour d'expériences sur les PPA

La DREAL remercie l'ensemble des participants, présente le calendrier de réalisation et explique que les arbitrages seront effectués d'ici l'automne pour faire évoluer la gouvernance et l'animation des plans.

Le bureau d'études Pwc présente ensuite la méthodologie de l'étude, les principaux enseignements et enjeux qui sont ressortis, ainsi que les solutions qui ont émergé pour répondre à ces enjeux. A titre d'exemple, il est proposé la mise en place de comités techniques entre les COPIL.

Échanges

CAN environnement aborde le sujet du brûlage des déchets verts. Elle explique que de nombreux courriers ont été transmis à la préfecture sur le sujet. Elle indique que d'autres départements ont fait évoluer leurs arrêtés préfectoraux notamment pour restreindre le brûlage des obligations légales de débroussaillage (OLD). Elle explique que l'arrêté de 2013 est totalement obsolète et qu'il est nécessaire d'avancer sur le sujet.

La DDTM13 indique qu'elle avait entamé des travaux sur le sujet en 2022, mais finalement elle a décidé de prioriser les OLD avant cette question du brûlage. Une loi interdisant le brûlage existe bien, c'est l'arrêté qui précise les conditions locales qui n'a pas été revu.

La ville de Marseille se questionne sur la possibilité pour les communes de prendre des mesures par arrêté municipal sur le sujet du brûlage des déchets verts. Elle explique ensuite que si l'on priorise les OLD en laissant les personnes les brûler, on les habitue avec de mauvaises pratiques.

La métropole AMP ajoute qu'au vu des objectifs qualité de l'air 2030, il est important de trouver des solutions sur le sujet.

CAN environnement ajoute qu'il faut accompagner les OLD avec des pratiques de traitement des déchets verts adaptées et pas le brûlage.

La DREAL indique que ce sujet pourrait faire l'objet d'un comité technique spécifique avec la DDTM13, les associations et les autres acteurs concernés. Ce comité pourrait par ailleurs intégrer d'autres sujets en lien avec la thématique.

L'ADEME souhaite revenir sur le sujet de l'étude Retex PPA13 et indique que le travail réalisé est de qualité car il fait bien ressortir ce qu'il s'est dit lors des entretiens et des ateliers. Elle indique également qu'il serait souhaitable que les acteurs économiques soient plus présents lors des comités PPA car le secteur privé participe financièrement à plusieurs actions.

4. Conclusion

Madame la directrice adjointe de la DCLE (préfecture 13) remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et leur contribution à la séance.

Elle remercie les structures qui ont transmis leur fiche bilan et demande à celles qui ne l'ont pas fait de les transmettre à la DREAL d'ici la fin du mois de juin. Ces fiches ont vocation à être mises en ligne sur le site internet de la DREAL afin d'être accessibles à tous.

Elle rappelle que la DREAL débutera fin 2026/début 2027 les travaux d'élaboration du futur PPA13, « plan préventif » visant à atteindre les valeurs limites fixées par la nouvelle directive à horizon 2030, ainsi que l'élaboration du plan régional ozone.

Elle indique enfin que l'Etat compte sur la participation des membres et structures et leur contribution active aux travaux qui seront menés afin que ces futurs plans répondent aux ambitions réglementaires et aux enjeux territoriaux en matière de qualité de l'air.

5. Participants

En tribune :

- Carine Laurent – Directrice Adjointe de la Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement – **Co-présidente de séance**
- Zoé Mahé – Directrice adjointe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur – **Co-présidente de séance**
- Capucine Edou – Elue en charge de la TE et la protection de l'environnement – Métropole Aix-Marseille Provence
- Hervé Menchon – Adjoint au maire délégué à l'environnement et à la biodiversité – Ville de Marseille
- Nicolas Malecki – Chargé de mission qualité de l'air – DREAL

En salle :

Services et agences de l'État

- Sophie Le Garrec – Cheffe de l'unité air climat transition énergétique - DREAL
- Antoine Azzopardi – Inspecteur ICPE - DREAL SPR
- Alexandre Lion – Chef UICPE – DREAL SPR
- Philippe Boeglin – Ingénieur thématique qualité de l'air – ADEME
- Soizic Chretien – Adjointe chef de service construction transports crise - DDTM 13
- Louis Di Guardia – Adjoint chef de service environnement - ARS Bouches-du-Rhône
- Evelyne Lucor – Conseillère de prévention - DSDEN
- Victor Truchot – Chargé de mission QAE – CEREMA
- Anne-Gaëlle Cousseau – Cheffe du service prospective – DIR Med

Collectivités

- Hadrien Bataille – Chargé de mission transition écologique – PETR d'Arles
- Hervé Champion – Chargé de mission qualité de l'air – Région
- Adrien Mahinc – Chargé de mission transition énergétique - Ville Aix-en-Provence
- Béatrice Orelle – Cheffe de service partenariats et territoire
- Justine Gourdeau – Chargée de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Bertrand Taldir – Chef de projet plan mobilité - Métropole Aix-Marseille Provence
- Marc Verrechia – Directeur expertise et médiation environnementale – Métropole Aix-Marseille Provence
- Névénick Calec – Chef de mission qualité de l'air – Ville de Marseille
- Rajae Vidal – Directrice du pôle qualité de l'air – Ville de Marseille
- Alicia Louron – Chargée d'études service hygiène urbaine – Ville de Marseille

Opérateurs économiques

- Jean-Michel Bocognano – Chef de mission TE et RSE – Grand port maritime de Marseille
- Adélie Conan Nguyen – Responsable climat transition – Aéroport Marseille Provence
- Virginie Lesueur – GRDF
- Laurence Salis – Responsable réglementation industrielle, HSE et transport – Chimie Méditerranée
- Jean-Pascal Souchaud – Délégué régional PACA – UFIP énergies et mobilités
- Romain Gateau – Chambre d'agriculture

Associations et personnes qualifiées

- Sébastien Mathiot – Chargé de mission territoire – Atmosud
- Patricia Lozano – Chargé de mission territoire – Atmosud
- Damien Piga – Directeur relations extérieures – Atmosud
- Jean-Pierre Bonnissel – Vice-président – CAN environnement
- Martine Brieu – Administratrice - CAN environnement
- Marie Prost Coletta – Cap au nord
- Lorène Tosini – Chargée de projet environnement - SPPPI PACA
- Philippe Musarella – Président – Poumon vert de saint mitre
- Stéphane Coppey - France nature environnement Bouches-du-Rhône
- Jean Reynaud – Co-président - Amis de la terre
- Juliette Mortreux – stagiaire – Amis de la terre